



Litige avec entreprise post réalisation de travaux

Par **tchotcho77**, le **29/06/2015** à **17:02**

BonjourrrrrAprès la réalisation de changements d'une porte de garage et d'une porte d'entrée par l'entreprise K par K. rnPlusieurs malfaçons et dégâts ont été constatés.rnNous avons écrit une lettre en recommandée afin d'avoir en plus du remplacement des produits défectueux un dédommagement pécuniaire.rnCar parmi les problèmes rencontrés, il y a celui que notre porte de garage est à ce jour et depuis presque 1 mois sans barillet dans la serrure. Ce qui laisse notre domicile facilement accessible à autrui.rnDans ce courrier nous les avons "menacé" de suspendre les prélèvements automatiques qui devraient débiter le 7 juillet.rnSelon l'organisme de financement, cet argument n'a que peu d'impact auprès de K par K de plus des frais nous serons imputés en cas de suspension des prélèvements.rnPouvez vous nous conseiller sur la démarche à suivre.rnrnMerci